

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 21 septembre 2026

AVIS – CFVU-2026-FORMATION-51

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

**LES CAPACITES D'ACCUEIL POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2027/2028 EN
2EME ANNEE DU 1ER CYCLE POUR CHACUNE DES FORMATIONS DE
MEDECINE, MAÏEUTIQUE, ODONTOLOGIE ET PHARMACIE (MMOP)**

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération CA-2026-ÉLECTION-UPEC-32 du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2026 par laquelle Monsieur Pierre WOLKENSTEIN a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;
- VU** les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2027/2028 en 2ème année du 1er cycle pour chacune des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP), présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire du lundi 21 septembre 2026 et annexé à la présente délibération ;

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable** sur les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2027/2028 en 2ème année du 1er cycle pour chacune des formations de Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie (MMOP), telles que détaillées dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

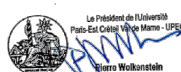
La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie universitaire en formation plénière le lundi 21 septembre 2026

Fait à Créteil, le lundi 21 septembre 2026

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

Signature


Le Président de l'Université
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC
Pierre Wolkenstein

Pierre WOLKENSTEIN

Nombre de membres constituant le conseil : 40

Nombre de membres en exercice : 37

Quorum : 19

Membres présents : 22

Membres représentés : 11

Total des membres présents et représentés : 33

DÉCOMPTÉ DES VOIX

Votants : 22

Votes exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE MINIMALE EN 2^{ème} ANNEE MMOP ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027

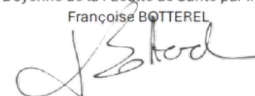
Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2027-2028** est :

	LSPS 1^{ère} année	LAS disciplinaire 1^{ère} année	LSPS 2^{ème} /3^{ème} année	LAS disciplinaire 2^{ème} /3^{ème} année	PASSERELLE (Passerelle santé/U.E/ hors U.E)
Médecine	115	10	77	10	12/2/4
Odontologie	10	0	5	1	NC
Pharmacie	15	3	32	6	NC
Maïeutique	4	2	2	2	NC
TOTAL	144	15	116	19	18

La Doyenne de la Faculté de Santé par Intérim

Françoise BOTTEREL



**CAPACITE D'ACCUEIL GLOBALE RECTIFICATIVE EN 2^{ème} ANNEE MMOP
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027**

Conformément à la réforme des études de santé, le *numerus clausus* a été supprimé et remplacé par un *numerus apertus*.

Le nombre d'étudiants admis dans chaque filière de santé est déterminé en fonction de la capacité d'accueil de l'Université et des Universités et Ecoles partenaires en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le nombre d'étudiants autorisés à poursuivre leurs études dans les filières suivantes à la rentrée universitaire **2027-2028** est :

MEDECINE..... **230**

PHARMACIE..... **56**

ODONTOLOGIE..... **16**

MAÏEUTIQUE..... **10**

La Doyenne de la Faculté de Santé par Intérim

Françoise BOTTEREL

